

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 15
- Votants : 21
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 6
- Absent(s) : 1

DEL 2025_008

Date de convocation :

le 19 février 2025

Date d'affichage :

le 19/02/2025

*Fait à Aigondigné,
Le 05 mars 2025
Ont signé au registre
tous les membres
présents.*

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

Report de la réunion initialement prévue le 25 février 2025 :

- 26/02/2025 reportée au 05/03/2025

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine à TROCHON Patrick, LECULLIER Lysiane à COUSSET Alain, MAGNE Didier à NOIZET Michel, ROUXEL Patricia à LARGEAU Vanessa, THIBAUT Evelyne à BOURDIER Christine, ZAPATA Laurie à LE BARS Arlette.

Absent(s) : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_008 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Modification des statuts du SERTAD

Le 22 janvier 2025, le SERTAD a validé de nouveaux statuts incluant plusieurs modifications :

Article 1^{er} :

- Syndicat mixte ouvert et non plus fermé
 - Intégration des 10 communes de l'ancien syndicat d'eau de Lezay
 - Syndicat mixte d'alimentation en eau potable pour la commune de Saint Martin les Melle
 - Suppression de 415 compteurs
- **Article 2.2.1 :**
- Suppression de la phrase : ce service distribution fera l'objet d'un budget annexe
- **Article 7.1 :**
- Modification du nombre de délégués passant à 39
- **Article 7.1.2 :**
- Rajout : les délégués élus peuvent être des représentants communautaires ou communaux
 - Le nombre de délégués est fixé à 26 répartis comme suit :
 - CAN (30.20% habitants) : 8 délégués
 - HVDS (24.27% habitants) : 6 délégués
 - Mellois (45.53% habitants) : 12 délégués
- **Article 7.3 :**
- Modification du nombre de Vice-Présidents : huit
- **Article 11 :**
- Rajout : du service de gestion comptable de Melle

- Article 12.3 :

- Suppression de la mention : A titre informatif, en 2019, la part fixe était de 36.72 euros par compteur.

La Commune d'Aigondigné adhérente au SERTAD doit délibérer dans un délai de trois mois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- APROUVE les nouveaux statuts du SERTAD.

Le secrétaire de séance,

*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Le Maire,
Patricia ROUXEL

